# Montréal-Nord : une Église, des paroisses en transformation (1er novembre 2011)

## SCÉNARIOS DE RÉAMÉNAGEMENT DU RÉSEAU PAROISSIAL DE MONTRÉAL-NORD

#### Scénario «FOI»

- F1. Nous réunissons les 4 paroisses situées au centre-ouest dans Montréal-Nord. Nous créons donc une nouvelle paroisse (OUEST) qui recouvre les territoires des anciennes paroisses Saint-Rémi, Saint-Vital, Saint-Vincent-Marie-Strambi et Sainte-Gertrude.
  - F1.1 Une seule fabrique demeure pour administrer les biens matériels de cette unique paroisse.
  - F1.2 Une équipe pastorale est donnée (exclusivement) à cette paroisse.
- F2. Nous réunissons les 2 paroisses situées à l'est dans Montréal-Nord. Nous créons donc une nouvelle paroisse (EST) qui recouvre les territoires des anciennes paroisses Sainte-Colette et Saint-Camille.
  - F2.1 Une seule fabrique demeure pour administrer les biens matériels de cette unique paroisse.
  - F2.2 Une équipe pastorale est donnée (exclusivement) à cette paroisse.
- F3. La paroisse OUEST conservera à long terme la propriété de l'église Saint-Vincent-Marie, comme lieu de culte principal de la nouvelle paroisse,
  - F3.1 Pour y célébrer baptêmes, mariages, funérailles, messes sur semaine et messes dominicales et autres événements liturgiques, tels les jours saints (autrement dit, toute la variété des célébrations qu'une paroisse peut vivre au cours d'une année).
  - F3.2 La paroisse OUEST investit les sommes nécessaires au maintien de l'édifice et aux réparations majeures nécessaires.
- F4. La paroisse OUEST conserve la propriété de l'église Sainte-Gertrude, comme lieu de culte de la nouvelle paroisse,
  - F4.1 Pour y célébrer certaines célébrations paroissiales (à évaluer).
  - F4.2 La paroisse OUEST investit les sommes nécessaires pour le maintien de l'édifice.
  - F4.3 La nécessité de réparations majeures l'amèneront à entreprendre la vente de l'édifice à une autre communauté chrétienne (non catholique?) ou à un organisme communautaire (ou public) tout en évaluant la possibilité à la paroisse d'y célébrer la messe dominicale et/ou d'autres célébrations, selon les possibilités.
- F5. La paroisse OUEST entreprend à court terme (dès l'adoption de ce scénario) les démarches pour la vente de l'église Saint-Vital.
  - F5.1 La paroisse OUEST ne poursuit pas, à court terme, la tenue de célébrations cultuelles dans cette église.
  - F5.2 La vente à une communauté catholique pourrait inclure la possibilité de célébrer la messe dominicale en français à l'église Saint-Vital (célébration assurée par la communauté catholique propriétaire; le pasteur de cette communauté collabore avec les équipes pastorales de Montréal-Nord).
- F6. La paroisse OUEST entreprend à court terme (dès l'adoption de ce scénario) les démarches pour la vente de l'église Saint-Rémi.
  - F6.1 Nonobstant cette vente, la paroisse OUEST se conserve à moyen terme (au plus 5 ans) le droit de célébrer la messe dominicale dans l'église Saint-Rémi.

- F7. Les nouveaux aménagements pastoraux de la paroisse OUEST (équipe unique; conservation de plusieurs églises à moyen terme; ventes et fermetures au culte de certaines églises) amèneront sans doute pour tous les lieux de culte des changements d'horaire des messes dominicales et de semaine.
- F8. La paroisse EST conservera à long terme la propriété de l'église Sainte-Colette, comme lieu de culte principal de la nouvelle paroisse,
  - F8.1 Pour y célébrer toute la variété des célébrations paroissiales.
  - F8.2 La paroisse EST investit les sommes nécessaires au maintien de l'édifice et aux réparations majeures nécessaires.
- F9. La paroisse EST conserve la propriété de l'église Saint-Camille, comme lieu de culte de la nouvelle paroisse,
  - F9.1 Pour y célébrer certaines célébrations paroissiales (à évaluer).
  - F9.2 La paroisse EST investit les sommes nécessaires pour le maintien de l'édifice.
  - F9.3 La nécessité de réparations majeures l'amèneront à entreprendre la vente de l'édifice à une autre communauté chrétienne (non catholique?) ou à un organisme communautaire (ou public) tout en conservant la possibilité à la paroisse d'y célébrer la messe dominicale et/ou d'autres célébrations, selon les possibilités.
- F10. Les nouveaux aménagements pastoraux de la paroisse EST amèneront sans doute pour les deux lieux de culte des changements d'horaire des messes dominicales et de semaine.

\*\*\*\*\*\*

## Scénario ESPÉRANCE

- E1. Nous réunissons les 4 paroisses situées au centre-ouest dans Montréal-Nord. Nous créons donc une nouvelle paroisse (OUEST) qui recouvre les territoires des anciennes paroisses Saint-Rémi, Saint-Vital, Saint-Vincent-Marie-Strambi et Sainte-Gertrude.
  - E1.1 Une seule fabrique demeure pour administrer les biens matériels de cette unique paroisse.
- E2. Nous réunissons les 2 paroisses situées à l'est dans Montréal-Nord. Nous créons donc une nouvelle paroisse (EST) qui recouvre les territoires des anciennes paroisses Sainte-Colette et Saint-Camille.
  - E2.1 Une seule fabrique demeure pour administrer les biens matériels de cette unique paroisse.
- E3. Une équipe pastorale unique anime les deux paroisses EST et OUEST.
- E4. La paroisse OUEST conservera à long terme la propriété de l'église Saint-Vincent-Marie, comme lieu de culte principal de la nouvelle paroisse,
  - E4.1 Pour y célébrer toute la variété des célébrations paroissiales.
  - E4.2 La paroisse OUEST investit les sommes nécessaires au maintien de l'édifice et aux réparations majeures nécessaires.
- E5. La paroisse OUEST entreprend à moyen terme (au plus 5 ans) la vente de l'église Sainte-Gertrude. E5.1 La paroisse OUEST évaluera s'il y a lieu de poursuivre la tenue de célébrations cultuelles dans cette église au-delà de la vente.

- E6. La paroisse OUEST entreprend à court terme (dès l'adoption de ce scénario) les démarches pour la vente de l'église Saint-Vital.
  - E6.1 La paroisse OUEST ne poursuit pas, à court terme, la tenue de célébrations cultuelles à cette église.
  - E6.2 La vente à une communauté catholique pourrait inclure la possibilité de célébrer la messe dominicale en français à l'église Saint-Vital (célébration assurée par la communauté catholique propriétaire; le pasteur de cette communauté collabore avec les équipes pastorales de Montréal-Nord).
- E7. La paroisse OUEST entreprend à court terme les démarches pour la vente de l'église Saint-Rémi. E7.1 Nonobstant cette vente, la paroisse OUEST se conserve à moyen terme (au plus 5 ans) le droit de célébrer la messe dominicale dans l'église Saint-Rémi.
- E8. Les nouveaux aménagements pastoraux de la paroisse OUEST amèneront sans doute pour les lieux de culte des changements d'horaire des messes dominicales et de semaine, pendant un temps de transition.
- E9. La paroisse EST conservera à long terme la propriété de l'église Sainte-Colette, comme lieu de culte principal de la nouvelle paroisse,
  - E9.1 Pour y célébrer toute la variété des célébrations paroissiales.
  - E9.2 La paroisse EST investit les sommes nécessaires au maintien de l'édifice et aux réparations majeures nécessaires.
- E10. La paroisse EST entreprend à moyen terme (au plus 5 ans) les démarches pour la vente de l'église Saint-Camille.
  - E10.1 La paroisse EST évaluera s'il y a lieu de poursuivre la tenue de célébrations cultuelles dans cette église au-delà de la vente.
- E11. Les nouveaux aménagements pastoraux de la paroisse EST amèneront sans doute pour les deux lieux de culte des changements d'horaire des messes dominicales et de semaine, pendant un temps de transition.

\*\*\*\*\*\*\*\*

### Scénario CHARITÉ

- C1. Nous réunissons les 6 paroisses de Montréal-Nord. Nous créons donc une nouvelle paroisse qui recouvre les territoires des anciennes paroisses Saint-Rémi, Saint-Vital, Saint-Vincent-Marie-Strambi, Sainte-Gertrude, Saint-Camille et Sainte-Colette.
  - C1.1 Une seule fabrique demeure pour administrer les biens matériels de cette unique paroisse.
  - C1.2 Une unique équipe pastorale est donnée à cette paroisse.
- C2. La paroisse UNIQUE conservera à long terme la propriété des églises Saint-Vincent-Marie et Sainte-Colette comme lieux de culte de la nouvelle paroisse,
  - C2.1 Pour y célébrer toute la variété des célébrations paroissiales.
  - C2.2 La paroisse UNIQUE investit les sommes nécessaires au maintien des édifices et aux réparations majeures nécessaires.

- C3. La paroisse UNIQUE entreprend à court terme (dès l'adoption de ce scénario) les démarches pour la vente des églises Saint-Rémi et Saint-Vital.
  - C3.1 La paroisse UNIQUE évaluera s'il y a lieu de poursuivre la célébration du culte dans ces églises au-delà de leur vente à une autre confession chrétienne ou à un organisme (communautaire ou public).
  - C3.2 Nonobstant la vente de l'église Saint-Rémi, la paroisse UNIQUE se conserve à moyen terme (au plus 5 ans) le droit de célébrer la messe dominicale dans ce lieu de culte.
- C4. La paroisse UNIQUE entreprend à moyen terme (au plus 5 ans) les démarches pour la vente des églises Saint-Camille et Sainte-Gertrude.
  - C4.1 La paroisse UNIQUE évaluera s'il y a lieu de poursuivre la célébration du culte dans ces églises au-delà de leur vente à une autre confession chrétienne ou à un organisme (communautaire ou public).
- C5. Les nouveaux aménagements pastoraux de la paroisse UNIQUE amèneront sans doute pour tous les lieux de culte des changements d'horaire des messes dominicales et de semaine, pendant un temps de transition.